



LA TRIBUNE DES FAMILLES DE FEMINICIDES

Adressée à

Monsieur Emmanuel MACRON Président de la République

Monsieur Jean CASTEX Premier Ministre

Monsieur Eric DUPONT-MORETTI GARDE DES SCEAUX

Monsieur Gérald DARMANIN Ministre de l'intérieur

Nous familles de féminicides nous adressons à vous solennellement après le meurtre de **Bouchra** âgée de 44 ans survenu le 26 novembre 2021 à Epinay sur Seine.

Depuis 2017 jamais autant de mesures de protection envers les femmes n'ont été décidées par un gouvernement.

- ✓ Formation des forces de l'ordre
- ✓ Outils permettant la protection des victimes comme le TGD
- ✓ Bracelet anti-rapprochement
- ✓ Eviction du conjoint violent
- ✓ Augmentation des hébergements d'urgence
- ✓ Sensibilisation
- ✓ Moyens financiers

Pour autant LE 26 novembre **Bouchra mère de deux filles** âgées de 5 et 14 ans a perdu la vie au bas de son immeuble, poignardée à plusieurs reprises par son ex-conjoint.

Elle n'aurait pas dû mourir !

Son ex conjoint âgé de 51 ans, ancien résident de Seine-Saint-Denis, **avait déjà été condamné** par le tribunal de Bobigny en juillet dernier à un an de prison dont six mois assortis du sursis probatoire pendant deux ans, **pour des violences commises sur sa victime** entre 2019 et 2021 à Épinay-sur-Seine. Il n'avait donc pas le droit de s'approcher d'elle ni de paraître à son lieu de travail. Placé en détention, il en était ressorti le 1er octobre.

En parallèle de cette condamnation, la victime avait reçu un **téléphone grave danger** en urgence, fin juillet 2021. **Elle l'avait déclenché** en octobre dernier, quatre jours après la sortie de détention de son ex-compagnon, car il se trouvait en bas de son domicile. Suite à cet incident, il avait **de nouveau été placé en détention** le 8 octobre, avant d'en sortir le 17 novembre. Dès lors plusieurs questions se posent suite à la mort terrible de cette jeune femme.

Pourquoi alors que **cet homme dont la dangerosité était actée** a pu être libéré le 17 novembre, sans la pose d'un bracelet électronique ?

Pour quelle raison **la victime n'a jamais été prévenue de la libération de son ex-conjoint, cela à deux reprises ?** Alors que le Parquet de Bobigny avait requis contre lui une nouvelle incarcération le 8 octobre ? Nous demandons à ce **qu'une commission d'enquête** soit menée afin de connaître le processus qui a conduit à l'assassinat de Bouchra.

Ces questions légitimes appellent à plusieurs réflexions de notre part sur :

- ✓ L'accompagnement des victimes
- ✓ Les réponses judiciaires
- ✓ Le suivi des auteurs
- ✓ L'application des mesures décidées par le gouvernement

Les violences conjugales selon **Mr Gérald DARMANIN ministre de l'Intérieur** ont augmenté de 10% en 2020. **La Fédération Nationale des victimes de féminicides** a recensé depuis janvier 2021

- ✓ 108 Féminicides conjugaux au **6 décembre 2021**
- ✓ 109 Orphelins de mère dont **38 enfants ayant assisté au meurtre de leur maman et 6 tués au moment des faits**
- ✓ 2 Tiers victimes
- ✓ 32 Auteurs sur les 108 répertoriés étaient déjà connus par la justice **dont 28 pour des VIF**

Nous voyons bien là une augmentation des crimes conjugaux avec **un taux de récurrence sur les 108 auteurs recensés de 26%**

La recrudescence des violences conjugales lors du dernier confinement démontre l'ampleur du problème. Pire dans un rapport produit **le 9 octobre 2020 le haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes indique que 80% des plaintes de violences conjugales sont classées sans suite !**

Selon le rapport du **ministère de l'Intérieur**, sur les morts violentes au sein du couple pour 2020, **les femmes représentent 82% du total des victimes.**

L'impunité accordée aux hommes violents est toujours de mise par la correctionnalisation des tentatives de meurtres débouchant sur des peines ridicules, les incitant à la récidive.

Le Bracelet anti-rapprochement n'est que trop peu appliqué malgré la mise à disposition des outils concernés. De plus trop souvent, des alternatives sont mises en place pour éviter l'incarcération des auteurs de violence au détriment des victimes.

Cela n'est plus acceptable !

Selon plusieurs témoignages de femmes victimes de violences conjugales, **les délais d'obtention du TGD** dès lors que la victime en a fait la demande est trop longue. En moyenne 2 à 4 mois pour le mettre à disposition en fonction des juridictions.

Les **hébergements d'urgence** proposés ne sont souvent pas adaptés selon elles, Avec des décisions judiciaires incompréhensibles qui interdisent à l'auteur des violences de s'approcher de sa compagne mais qui en parallèle l'autorise à rendre visite à ses enfants dont on sait qu'ils sont les victimes directes des violences subies par leur mère.

Ces femmes déjà fragilisées par le calvaire qu'elles vivent doivent aussi faire face au chantage continu de leur ex-compagnon, particulièrement lorsqu'il y a des enfants sans réelle prise en compte par la justice bien que de nombreux avocats dénoncent cette situation.

NOS DEMANDES

Nous demandons **la nomination d'une commission interministérielle indépendante en charge des violences conjugales et des Féminicides.**

L'objectif de cette commission serait d'effectuer **un contrôle qualitatif** des mesures décidées par le gouvernement en fournissant un rapport semestriel à chaque ministère concerné. Ce travail en amont permettra de vérifier :

- 1/ les délais d'application des outils mis à la disposition des victimes
- 2/ le processus de mise en œuvre conduisant au développement des mesures
- 3/ l'évaluation de la coordination de l'ensemble des services concernés.
- 4/ L'analyse de l'impact des mesures mises en place pour les améliorer si nécessaire.

Nous devons aller plus loin que le **décret n° 2021 -1516 du 23 novembre 2021** tendant à renforcer l'effectivité des droits des personnes victimes et souhaitons **la suspension immédiate pour le conjoint violent des droits de visite et d'hébergement de ses enfants**. L'interdiction de **visite médiatisée pour les conjoints condamnés** avec retrait systématique des droits parentaux aux conjoints maltraitants.

Dès le premier acte de violence une peine dissuasive doit être privilégiée ainsi que des moyens financiers au long cours pour que les **femmes victimes puissent continuer à rester dans leur logement.**

Nous souhaitons à l'instar de l'Espagne **la création d'un tribunal spécifique aux violences intra-familiales** avec la mise en place d'une filière de formation débouchant sur la fonction de juge spécialiste en violences conjugales fin que ce fléau soit traité à part entière ce qui permettrait **une prise charge plus efficiente et allègerait la surcharge actuelle des tribunaux judiciaires.**

Par ailleurs, nous demandons qu'un **rapport public soit rendu par le ministère de la Justice** sur les nombreuses circulaires adressées par le Garde des Sceaux aux parquets, les incitant à appliquer les directives décidées par le gouvernement.

Nous souhaitons que **le fonctionnement actuel de la justice** puisse évoluer concernant l'application des lois et une meilleure prise en compte des victimes et parties civiles.

3000 magistrats ont indiqué dans leur tribune un certain nombre de problématiques beaucoup sont impliqués mais à notre sens **la désorganisation générale et l'archaïsme de cette lourde machine judiciaire** impacte le bon fonctionnement des juridictions dont certaines ont un manque chronique de moyen humain ce qui induit un allongement du traitement des dossiers et porte atteinte aux justiciables.

Le 1^{er} octobre **la Fédération Nationale des Victimes** a adressé à la veille des états généraux de la justice une étude avec audit des 80 Familles qu'elle représente sur leur parcours judiciaire. Une pétition rassemblant 20000 signatures a également été lancée sur le sujet et la problématique du suivi des enfants orphelins.

<https://www.change.org/p/emmanuel-macron-aider-la-famille-de-chahinez-daoud-et-a-travers-elle-l-ensemble-des-familles-de-feminicide?>

Jamais un gouvernement n'a mis autant de volonté à lutter contre les violences conjugales.

Pour autant Il est urgent et essentiel d'analyser et évaluer les politiques publiques concernant le sujet des violences conjugales. Les mesures et outils sont là mais leur mise en œuvre, leur application et leur développement ne sont pas suffisamment efficaces pour obtenir des résultats à long terme. **La nomination d'une commission indépendante sur les violences conjugales et féminicides** chargée de faire le lien avec l'ensemble des services concernés dans une **démarche qualitative** est indispensable pour avancer et inverser la tendance.

Nous espérons que cette tribune portera nos voix et à travers nous, les voix de celles qui ne sont plus mais surtout contribuera par nos propositions à aider celles qui sont encore en vie pour amorcer un changement à long terme de la systémie des violences conjugales.

Nous tenant à votre disposition pour un prochain entretien, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président et Messieurs les Ministres l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Sylvaine GREVIN
Présidente FNVF



Fédération Nationale des
Victimes de Féminicides

Noel AGOSSA
Présidente AFVF



ASSOCIATION des
FAMILLES de VICTIMES de FEMINICIDES

FAMILLES signataires membres de la FNVF

Lucien DOUID	Emilie Rose	Clémentine LEFORT
Jean Jacques BERTIN,	Vanessa ZEENDER	Nadège BOURDIN
Nounou Asia GHEMRI,	Laura RAPP	Baptiste GREVIN
Marina DIAS,	Antoine FIRMA	Thierry COZ
Emilie LERAY,	Noémie LUROIS	Pierre BARDINA
Jessica BODIN	Séverine BONIN	Alexandre SUEUR
Kamel DAOUD,	Aurèlie PARVAUD	Giusepina LOPEZ DIAS
DJEIG DAOUD,	Marina DIAS	Lucie PROUVOYEUR
Emilie ROSE,	Clémence LANDELLE,	Sarah JANES.
Nathalie ZUCCO	Annaick DOUDARD	Paulo CAMILLO
Nicole CRAVANZOLA,	Clémence LANDELLE	Jean-Claude CRAVANZOLA
Jean-Claude CRAVANZOLA	Isabelle BERNARD	Fabienne FACQ
Maureen JOMARD,	Catherine POIGNANT	Elie DAOUD
Catherine BARGUE,	Stella GUITTON	Robert Nathalie
Regis LEGRAND	Sandra VILLETTE	Patricia LEGRAND
Alain SUZE	Chrystèle SUZE	Marie-Annick KADELINE
Patricia LE FELL	Nicole LE FELL	Isabelle BOULANT
Sylvaine GREVIN	Pascal GREVIN	Lucie GREVIN
Laurent FACQ	Stéphane FAURE	Jessica FAURE
Virginie DELAMARRE FONTES BARROSO		

FAMILLES signataires AFVF

Noel AGOSSA	Arnaud GERVAIS	Lydie DRAME
Emmanuelle JAMAKORTZIAN	Maud COSTE	Kylia JUDITH
Catherine FRESSON	Véronique AGOSSA-SOW	
Madeline Saint FLEUR	Sandra DA SILVA	Victoria MAYTI-LEE
Bigue N'DIAYE	Louise AGOSSA	Aminata SYLLA
Marie SYLLA	Claudine AGOSSA	